

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-5

Objet : Fêtes de la Saint-Nicolas 2019.

Rapporteur: M. LEKADIR

Les festivités de la Saint-Nicolas de la Ville de Metz se tiendront le week-end des 7 et 8 décembre prochains. Positionné comme un week-end phare dans le sillage des marchés de Noël, ce rendez-vous attendu des Messins et des touristes a connu un beau succès en 2018 avec plus de 25 000 visiteurs.

Cette année, la Saint-Nicolas aura notamment comme fil rouge le lancement de la saison des 800 ans de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz. Les fêtes se déploieront autour de plusieurs temps forts :

- un village artistique et solidaire sur la place de la Comédie avec des stands associatifs et solidaires, des manèges pour enfants, des ateliers, des jeux et des spectacles divers pour toute la famille,
- un grand défilé le 8 décembre autour de la thématique des 800 ans de la Cathédrale. Le défilé sera proposé par une dizaine d'association des quartiers messins et plus d'une centaine de bénévoles accompagnés par la Ville de Metz pour réaliser des chars scénographiés et un défilé festif avec le Saint-Nicolas,
- un grand spectacle de clôture avec la compagnie Transe Express, très connue dans le monde des spectacles de rue. La compagnie proposera un spectacle aérien, sonore et lumineux dans le sillage des 800 ans de la Cathédrale.

À travers la mise en place du village de la Saint-Nicolas, la Ville de Metz souhaite promouvoir les activités d'associations messines tournées vers l'entraide aux publics en difficulté et permettre aux visiteurs de mieux connaître la diversité des engagements pour la solidarité. Une offre de restauration sera proposée au public ainsi qu'un programme d'ateliers et un nouveau manège artistique, aux plus jeunes. La Ville avec le soutien de nombreux partenaires, renouvellera l'action du "Goûter solidaire" en présence de Saint-Nicolas pour permettre à des enfants, en lien avec des associations d'entraide, de partager des moments privilégiés avec leurs proches. Le Centre Communal d'Action Sociale s'associera également à la manifestation.

Les visiteurs pourront retrouver, autour du cœur du village place de la Comédie, une offre complémentaire de qualité, avec le marché gourmand de la place de Chambre et le Sentier des Lanternes à l'Hôtel du Département.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

1/ soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2019, par le versement de soldes de subventions dont le montant global s'élève à 6 750 euros, faisant suite au Conseil Municipal du 31 janvier dernier et portant attribution des acomptes de 1 000 euros déjà versés ;

2/ solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019 portant attribution d'acomptes aux associations de décoration des chars des Fêtes de la Saint-Nicolas,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les soldes des subventions en vue de la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2019 pour un montant total de 6 750 euros aux associations suivantes :
 - Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange 750 €
 - Famille Lorraine de Metz-Borny 750 €
 - Fédération Familles de France 57 750 €
 - Groupe Folklorique Lorrain de Metz 750 €
 - Gwendolines 750 €
 - Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA) 750 €
 - La Renaissance de Devant-les-Ponts 750 €
 - Secours Catholique 750 €
 - Union Départementale Fédérée des Associations Pour le Don de Sang Bénévole de la Moselle 750 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 28 Absents : 27 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ